BEHAR BEHOUKOTAI 5772

n°120

CHAVOUA TOV

Feuillet hebdomadaire
www.torah-box.com

Feuillet dédié à la réussite matérielle et spirituelle de Carolle Benitah

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Sur le mont («Béhar») Sinaï, D.ieu communique à Moïse les lois de l'année sabbatique : chaque septième année, tout travail agricole devrait cesser et les produits de la terre sont à la disposition de tous, homme et animal.

7 cycles sabbatiques sont suivis de la 50ème année appelée année du jubilé («Yovel»), pendant laquelle le travail agricole cesse, tous les esclaves sont remis en liberté et toutes les propriétés terriennes de la Terre Sainte qui ont été vendus retournent à leurs propriétaires originaux.

La paracha nous donne ensuite des lois complémentaires concernant la vente des terres, l'interdiction de léser dans le commerce et l'interdiction de l'usure.

Dans la Paracha de Bé'houkotaï, D.ieu promet que si nous gardons Ses Commandements, nous aurons la prospérité matérielle et vivrons en sécurité sur notre terre.

Mais Il livre aussi un avertissement «de réprimande» sévère concernant l'exil, la persécution et d'autres maux qui nous arriveront si nous abandonnons notre alliance avec Lui.

Néanmoins, D.ieu promet que "Même quand ils seront dans la terre de leurs ennemis, Je ne les jetterai pas loin; je ne les abhorrerai pas en les détruisant et en brisant Mon accord avec eux; car je suis l'Eternel leur D.ieu."

UN TRÉSOR DE LA PARACHA

Être conscient de la bonté de D.ieu

Vayikra (27;32) : "Telle est la règle de la dîme, à propos du gros ou du menu bétail : tous les animaux passeront sous la verge, et le dixième, chaque fois, sera consacré à l'Eternel."

Le commentateur Rachi explique que pour prélever la dîme, on fait passer les bêtes les unes après les autres par une porte. On frappe chaque bête comptée comme «dixième» avec une verge rouge, ce qui la désigne en tant qu' «animal consacré à la dîme». On procède ainsi chaque année pour les agneaux et les veaux. Pour quelle raison, fait-on défiler les animaux les uns après les autres ? Il est beaucoup plus simple de compter tous les animaux du troupeau et d'en prélever le dixième !

En fait, cette façon d'agir est motivée par des considérations d'ordre psychologique : voir défiler chaque bête en un endroit précis, et la frapper d'un bâton, fait prendre conscience au propriétaire de la quantité d'animaux en sa possession et de l'importance des bienfaits qu'Hachem lui prodigue. En outre, il se rend compte qu'il n'est obligé de se séparer que d'une bête sur dix pour la rendre kodech pour Hachem (consacrée à D.ieu). Sa reconnaissance envers Hachem en est d'autant plus grande !

La Chémita : preuve de la véracité de la Torah

Vayikra (25:1) : «Et l'Eternel parla à Moïse au Mont Sinaï en ces termes:»

Le commentateur Rachi explique que de même que la Chemita a été ordonnée au Mont Sinaï avec ses règles générales et ses détails minutieux, les autres Mitsvot (commandements) ont aussi été données au Mont Sinaï avec leurs règles générales et leurs détails particuliers. Pourquoi, demande le commentateur le 'Hatam Sofer, est-il plus évident pour la Chemita qu'elle a été ordonnée au Mont Sinaï plus que pour les autres commandements ?

La réponse est que la Chemita est la preuve définitive que la Torah a été donnée par Hachem au Mont sinaï, et que ce n'est pas un livre écrit par Moché. Comment cela ? En effet, aucun être humain, pas même Moché, n'aurait osé émettre une assurance que si les Bnei Israël observaient la Chemita ils mériteraient trois récoltes la sixième année. Ce ne peut être qu'une promesse divine, et c'est donc la preuve sans l'ombre d'un doute que la Torah a été donnée au Mont Sinaï par Hachem.

PARACHA : BEHAR BEHOUKOTAI

PARIS - ILE DE FRANCE
Entrée : 21h12 • Sortie : 22h30

Villes dans le monde

Lyon	20h51 • 22h04	Nice	20h35 • 21h45	Los Angeles	19h32 • 20h33
Marseille	20h41 • 21h50	Jerusalem	18h51 • 20h12	New-York	19h51 • 20h58
Strasbourg	20h49 • 22h07	Tel-Aviv	19h11 • 20h15	Londres	20h32 • 21h57
Toulouse	20h58 • 22h07	Bruxelles	21h12 • 22h35	Casablanca	19h08 • 20h09

Prière de respecter la sainteté de ce feuillet : ne pas le jeter ni le transporter Chabbath

0-800-525-523
Koupat Ha'ir, la ligne directe pour la Tsédaka en Israël

IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

Mes serviteurs n'ont pas peur de moi...

Vayikra (25;46) : "Sur vos frères les bnei Israël, un frère sur un autre, tu n'exerceras point sur eux une domination rigoureuse"

Le gaon Rabbi Nathan Tzvi Finkel, le Saba de Slobodka, a raconté qu'un jour, il se trouvait chez le riche Reb Schraga Feivel Frank en compagnie de grands talmidei 'hakhamim (sages) et de notables de la ville. Sur la table il y avait une sonnette que l'on utilisait pour appeler la servante. Quand la servante entendait la sonnette, elle devait rentrer dans la pièce et demander ce qu'on voulait. Reb Schraga Feivel voulut honorer ses invités et sonna la cloche, mais la servante ne vint pas. Au bout de quelques minutes, il sonna de nouveau, et elle ne vint toujours pas, et ainsi plusieurs fois de suite. Les invités s'étonnèrent et lui demandèrent avec stupéfaction pourquoi il n'exigeait pas une discipline plus rigoureuse de son personnel.

Le généreux Tsadik sourit, et dit : "C'est là toute ma joie, je suis tout le temps rempli de la peur de transgresser envers mon personnel l'interdiction de la Torah : "Sur vos frères les bnei Israël, un frère sur un autre, tu n'exerceras point sur eux une domination rigoureuse". Quand je vois que mes serviteurs n'ont pas peur de moi, cela me console…

"ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES"

AU "HASARD"...

Rav Elyashiv vint au monde par une Mitsva

Enfin ! Après plusieurs heures de travail, la maîtresse de maison a étendu deux cordes entières de linge à sécher. Dans l'après-midi l'une des voisines rentre, et décide que ce linge la dérange pour passer. Alors elle coupe les cordes, et tout le linge propre tombe avec bruit dans la cour de terre battue.

La propriétaire du linge se contient, lave et enlève la saleté, et suspend le linge à un autre endroit. Le soir, elle ne raconta rien, et de même quand cette histoire se répète quelques jours plus tard, elle garde le silence.

La chose serait restée cachée, si ce n'est que cette voisine a voulu lui demander pardon. Elle a raconté qu'au début de la nuit, son enfant avait été pris soudain d'une très forte fièvre, et elle considérait que c'était un châtiment de sa faute. La tsadkanit lui pardonna de tout son coeur et la chose fut oubliée.

Mais au Ciel on n'avait pas oublié, et cette femme a mérité que l'année suivante lui naisse un fils qui compte parmi les grands décisionnaires de notre époque, le Rav Elyashiv...

LA VIE D'UN GRAND

Rabbi Yé'hiel HELPRIN

Rabbi Yé'hiel Heilprin est connu comme l'auteur du Sédère Hadoroth – une chronique historique et biographique du peuple juif.

Il naquit vers l'an 5420 (1660) et mourut aux environs de l'an 5506 (1746) dans la ville de Minsk, en Russie.

On ne connaît avec certitude ni l'année de sa naissance, ni celle de sa mort.

D'une part, l'usure du temps a rendu illisibles les lignes inférieures de l'inscription funéraire sur sa pierre tombale, et d'autre part, le pinkas (registre) de la communauté de Minsk s'est perdu au cours de la guerre franco-russe (1812).

Il en est de même de son fils et successeur Rabbi Moché qui repose aux côtés de son père.

Peu de détails nous sont parvenus sur la vie de Rabbi Yehiel. Nous savons seulement que c'était un homme dont le savoir en matière de Talmud, y compris toute la littérature talmudique, fut très étendu, de même qu'en Kabbalah, ce qui apparaît d'ailleurs de façon manifeste dans ses œuvres.

Le célèbre 'Hida, Rabbi 'Haïm David Azoulaï, dans Chem Hagdolim, son œuvre biographique et bibliographique fort connue, loue Rabbi Yé'hiel Heilprin, Grand-Rabbin de Minsk, en des termes dithyrambiques : «... dans la section des Tannaïm et des Amoraïm [de Sédère Hadoroth}, l'auteur fait montre d'une telle connaissance du Talmud et d'une si extraordinaire érudition qu'on peut dire qu'aucun secret ne lui échappe.

Les familiers [de cette œuvre] verront sans peine que le Talmud Bavli, le Talmud Yérouchalmi et les Midrachime lui sont connus pour ainsi dire comme sa poche.

Sa longue et prestigieuse introduction, les commentaires talmudiques qui lui font suite et la section des Tannaïm et des Amoraïm sont proprement impressionnants...»

Le père de Rabbi Yé'hiel Heilprin, Rabbi Chlomo Heilprin, un érudit dont la science égalait la sainteté, était le Grand-Rabbin de la ville de Sokolov.
Il descendait du grand MaHaRaChaL dont l'arbre généalogique comprenait le nom de Rachi, connu comme descendant du Tanna Rabbi Yo'hanan Hassandlar arrière-petit-fils de Rabban Gamliel l'Ancien.

Dans son Sédère Hadoroth, se référant à Rabbi Chlomo ben Yehiel Louria (leMaharachal), l'auteur déclare avoir en sa possession un document familial détaillé, faisant remonter son ascendance au roi David même.

Le Sédère Hadoroth est divisé en trois sections, ou parties.

La première, Sédère Yémoth Olam («L'Ordre de l'Histoire du Monde»), se compose d'une chronique des événements importants depuis la Création du monde jusqu'à l'époque même de l'auteur (plus précisément l'an 5457), des biographies et des écrits des chefs juifs.

La seconde partie, Sédère Tannaïm véAmoraïm, énumère dans l'ordre alphabétique tous les maîtres de la Michnah (Tannaïm) et du Talmud (Amoraïm), et cite les sources et les passages dans les deux Talmud (Bavli et Yérouchalmi), aussi bien que dans les Midrachime, et autres sources, ayant trait aux vies et aux enseignements des Sages de notre peuple.

La troisième partie, Sédère Mé'habrime ouSfarime, donne une liste alphabétique de tous les auteurs juifs et leurs œuvres depuis l'achèvement du Talmud, de même qu'une bibliographie de la littérature rabbinique et hébraïque pour la même période.

Elle contient aussi Tikounei Hachass(commentaires du Talmud), avec les corrections des noms des Sages inexactement orthographiés dans les éditions du Talmud.

Cette œuvre fut publiée après la mort de l'auteur (en l'an 1769 à Karlsruhe) et a connu depuis plusieurs éditions revues et corrigées. Ses commentaires talmudiques furent incorporés à l'édition de Wilno du Talmud de 1880.

En outre, Rabbi Yehiel Heilprin est l'auteur de plusieurs autres ouvrages rabbiniques et kabbalistiques, comprenant un dictionnaire des termes et des concepts hébraïques, intitulé Séfère Erkei Hakinouyime, publié à Durenfurt en 1806, et quelques autres, demeurés à l'état de manuscrits.

Rabbi Yé'hiel Heilprin vécut jusqu'à l'âge avancé de 86 ans. En plus de ses fonctions de Grand-Rabbin de la communauté juive de Minsk, il dirigea aussi la célèbre Yechivah de cette ville, où on le révérait tant pour son érudition que pour sa sainteté.(Kehot Publications)

Que le souvenir du Tsadik soit une bénédiction pour tout le peuple juif !

UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Taper des mains le Chabbath

(Rav Aharon BIELER)

Nos Sages ont interdit pendant le Chabbath (ou Yom Tov) de produire des sons musicaux que ce soit à l'aide de véritables instruments tels que violons ou guitares, ou que ce soit à l'aide de n'importe quel objet. Ils ont dans le même esprit interdit de taper des mains, de battre la mesure avec son doigt sur la table ou son pied sur le sol, de claquer des doigts ou de tout autre manière, lorsqu'on le fait selon un rythme particulier pour suivre la cadence d'un chant .

A plus forte raison ce sera interdit si on utilise un objet pour suivre le rythme comme on pourrait le faire en tapant sur la table avec une cuillère.

.Les Achkénazim se permettent de danser et de taper de mains, le Chabbath à l'occasion d'une joie, mais uniquement si elle est liée à une Mitsva (fiançailles, Bar Mitsva…)

Les Séfaradim s'en abstiennent à l'exception du jour de Sim'hate Torah ou cela est permis. Selon tous les avis, il sera permis de taper des mains si on le fait d'une manière inhabituelle (Béchinouï), en tapant avec le dos d'une main sur la paume de l'autre par exemple..

Cet interdit ne concerne que les cas où une personne frappe dans ses mains pour accompagner un chant. Par contre, si le but est de faire du bruit pour réveiller quelqu'un ou le faire taire, ce sera permis même d'une façon normale

PERLE `HASSIDIQUE

"La rectification spirituelle de notre gagne-pain s'effectue grâce à la charité"
(Rabbi Na'hman de Breslev)

QUIZZ PARACHA

1. Pourquoi la Torah indique-t-elle dans la paracha "Torot " (pluriel) et pas "Torah" (singulier) ?
2. Où doit être mangé le "Maasser Chéni" ?
3. Comment calcule-t-on la dîme pour les animaux ?

1. Torah écrite et Torah orale
2. Jérusalem
3. Une bête sur dix était réservée pour le maasser

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :
'Hevrat Pinto, Rav Moché Pell, UniversTorah, Jonathan Berdah

Nos partenaires

Juif.org

LEAVA.fr la flamme

UniversTorah.com
Au nom de Rabbi Shlomo Aben Danan
INFOS | VIDEOS | DOSSIERS

Torah-Box.com

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABOUHATSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israel : 077.429.93.06 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU